

Revalorisations de grilles : une réflexion globale s'impose !

Lors du comité technique de réseau (CTR) de l'Insee du 31 janvier, la CFE-CGC a voté, comme toutes les autres organisations syndicales représentatives du personnel, en faveur de la modification de la circulaire relative aux conditions d'emploi des enquêtrices et des enquêteurs de l'Insee ajoutant pour la plupart 5 points d'indice à chaque échelon et un 9ème échelon à la catégorie 2. Notre organisation syndicale avait également voté positivement le 7 décembre en faveur des nouvelles grilles de rémunération, qui comportaient déjà des avancées. Pour la CFE-CGC, ces revalorisations de grille attendues et légitimes pour les enquêteurs ne doivent pas occulter le sentiment croissant de déclassement et de décrochage éprouvé par d'autres agents dans le contexte de gel durable du point d'indice. Nous nous sommes adressés à la Direction dans ce sens pendant le CTR.

La révision des grilles des contrôleurs devient urgente !

Si la CFE-CGC salue sans ambiguïté les évolutions de grille au bénéfice des enquêteurs de même qu'elle l'a fait récemment pour les agents de catégorie C (qui pour la plupart remplissent des fonctions de niveau B) nous avons toutefois indiqué que les évolutions proposées ne devraient pas se faire indépendamment des grilles des autres catégories d'agents. Nous avons souligné la situation des contrôleurs de l'Insee, dont le bas de grille se situe désormais en-dessous de celui des enquêteurs (IM à 343 contre 347). Ces préoccupations que nous portons après les avoir entendues sont légitimes : les contrôleurs s'interrogent avec raison sur la stagnation de leurs propres grilles de rémunération. La CFE-CGC a donc demandé à l'administration de bien vouloir considérer rapidement ce sujet, et le cas échéant, de le porter plus haut afin qu'une réflexion collective et plus large soit amorcée.

Des échelons supplémentaires seraient également bienvenus pour les attachés

Si cette revalorisation de la grille des contrôleurs est devenue urgente, les autres corps de l'Insee aussi sont concernés. Ainsi, nous pensons que des échelons supplémentaires doivent être créés pour les attachés statisticiens, en particulier de classe normale, dont bon nombre restent coincés de nombreuses années en fin de grille en qui n'ont d'autre espoir que la GIPA pour ne pas perdre de pouvoir d'achat.

La question se pose également pour les autres grades de ce corps, en particulier pour la hors classe. Comment demander à ces agents de rester motivés sans perspective de progression indiciaire, alors que les débouchés pour une promotion de grade ou de corps sont incertains voire inexistants, en particulier en fin de carrière ?

La reconnaissance passe aussi par la rémunération !

Pour l'ensemble des agents de la Fonction publique, nous plaidons pour le dégel du point d'indice, qui nous semble aujourd'hui nécessaire alors que l'ensemble de l'économie connaît une embellie. Celle-ci s'accompagne, nous ne sommes ni sourds ni aveugles, de hausses de salaires négociées dans de nombreux secteurs d'activité pour compenser l'érosion du pouvoir d'achat par l'inflation. La CFE-CGC est consciente qu'on ne pourra certes pas "raser gratis" mais la reconnaissance de l'engagement des agents que nous représentons, fortement mobilisés pendant la crise sanitaire pour maintenir un service public de qualité, passe aussi par ce levier de la rémunération. Nous savons bien que nombre de ces demandes se jouent en partie en dehors de l'Insee, mais nous demandons à la Direction de les porter à nos côtés parce qu'elles sont légitimes. Il en va de l'attractivité de l'Institut et donc de son avenir.

La CFE-CGC est un syndicat qui se préoccupe de tous les agents

Notre participation à ce CTR dédié aux enquêteurs, catégorie spécifique d'agents de l'Insee, a été aussi l'occasion de rappeler que la CFE-CGC n'est pas un syndicat catégoriel qui serait cantonné à l'encadrement (qui ne bénéficie d'ailleurs pas de CTR dédié) ou aux seuls agents de catégorie A. Nos préoccupations sont plus larges et concernent l'ensemble des agents travaillant à l'Insee, qu'ils soient titulaires ou non, et les agents ne travaillant pas à l'Insee mais relevant des corps de l'Insee.

Pour en savoir plus :

- [Le dossier web de la CFE-CGC Insee sur le comité technique de réseau \(CTR\)](#)
- [La liminaire de la CFE-CGC au CTR du 31/1/22](#)
- [Notre compte rendu du RDV salarial de décembre 2021](#)



[Pour nous soutenir en 2022
cliquer sur l'enveloppe](#)